



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 500.1-2016**

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant
le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le projet de règlement de modification numéro 500.1-2016 intitulé *Règlement 500.1-2016 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015 afin de modifier les critères relatifs à l'affichage.*
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **mercredi 14 décembre 2016, à 18 h, à la salle du sous-sol du centre communautaire** sis au 2, rue de la Fabrique, à Pont-Rouge. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera les projets de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

En lien avec le projet de règlement numéro 500.1-2016 visant l'ensemble du territoire de la Ville de Pont-Rouge, les principaux objets de cette assemblée sont :

- l'affichage à plat qui est privilégié pour éviter l'encombrement;
 - l'introduction de critères misant sur la qualité du graphisme et du design (aspect professionnel et artistique);
 - la mise en valeur du bâtiment et du site grâce à l'affichage.
3. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 7 décembre 2016

JOCELYNE LALIBERTÉ
GREFFIÈRE